

**DDTM 56**

---

Arrêté Préfectoral du 20 novembre 2017

**Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'un atelier de fabrication de portails et de clôtures en aluminium et PVC à GRAND-CHAMP par la société**  
**Clôtures Fermetures Production**

Commune de GRAND-CHAMP

***Enquête Publique du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018***

---

<p>AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR <i>6 février 2018</i></p>
--

Décision n°E17000291/35 du tribunal administratif de Rennes du 15/9/2017  
désignant le commissaire enquêteur

## CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES

### **1. RAPPEL DU PROJET**

La société C.F.P – Clôtures Fermetures Production – basée à Vannes, est spécialisée dans la fabrication de portails et clôtures en aluminium et en PVC depuis 24 ans. Actuellement en activité sur le site de Ploeren, elle emploie entre 20 et 49 salariés.

Dans le cadre d'un projet d'optimisation de ses activités, l'entreprise souhaite installer une nouvelle usine de production dans le parc d'activités de Lann-Guinet 2 sur le territoire de la commune de Grand-Champ.

Le nouveau site fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter sous la rubrique n° 2565 au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relative au traitement de surface des métaux, compte tenu du volume des bains de traitement utilisés par C.F.P. pour son activité de traitement de surface de l'aluminium.

### **2. BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'un atelier de fabrication de portails et de clôtures en aluminium et PVC à GRAND-CHAMP, par la société Clôtures Fermetures Production, s'est déroulée du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018 dans les conditions précisées à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017.

Un exemplaire du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans la mairie de GRAND-CHAMP.

L'enquête s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs. Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite. Aucune personne ne s'est déplacée pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire enquêteur. Le dossier de projet de révision en ligne sur le site de la Préfecture du Morbihan n'a reçu aucune visite. J'ai testé le bon fonctionnement du site Internet dédié à l'enquête en expédiant un courriel le lundi 18 décembre.

La participation a été nulle.

J'ai le sentiment que le fait que la construction du bâtiment soit achevée et qu'une grande partie de l'activité est opérationnelle ne donnent pas envie de s'exprimer.

De plus, ce projet, qui apporte de l'emploi, est accepté, mieux il est apprécié (on exprime plus facilement un mécontentement qu'une satisfaction).

### **3. APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER**

Entièrement regroupé dans un gros classeur, j'ai trouvé le dossier très bien présenté et illustré avec un grand nombre de photos, de tableaux, de graphiques... mais en approfondissant, sur le fond, il est très complexe.

Il utilise des formules mathématiques et fait appel à des connaissances en chimie... J'ai passé un temps incroyable pour l'approfondir.

Cependant, une lecture plus succincte ou superficielle est possible et permet au public d'être informé du projet.

### **4. CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Ce qui peut surprendre dans le cadre de cette enquête publique, c'est que le bâtiment est entièrement terminé, les clôtures également.

Les voieries, les stationnements, les espaces verts, les plantations ...sont réalisés.

Les Zones 1 ,3 et 4 sont opérationnelles et une bonne vingtaine d'ouvriers sont présents, les parkings sont presque complets.

Les parties : bureau accueil, administratives et direction sont opérationnelles.

La partie qui correspond à l'ICPE (zone 2 de 770 m<sup>2</sup> réservée exclusivement à l'atelier de peinture des pièces en aluminium, comportant un atelier de traitement de surface et un atelier de laquage) n'est bien sûr pas opérationnelle, mais de l'extérieur, le bâtiment présente son aspect définitif.

Une personne qui m'accompagnait m'a dit : « pourquoi fait-on une enquête publique puisque tout est terminé ».

Nous comprenons tous, bien sûr, le côté réglementaire qui impose une enquête publique pour une installation classée ICPE, mais je pense que le fait que l'établissement CFP soit construit et en activité a joué un grand rôle dans la désaffection du public pour l'enquête public.

A l'occasion de cette enquête publique, j'ai ressenti fortement l'implication et l'intérêt de l'équipe municipale pour la promotion de l'activité, donc de l'emploi sur le territoire communal.

Je comprends cet état d'esprit et je pense qu'il est largement partagé par la population.

La société CFP est bien accueillie et les quelques emplois supplémentaires qui seront créés par l'ouverture de l'atelier de traitement de surface et l'atelier de laquage sont attendus, espérés.

## 5 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En terme d'urbanisme, l'installation de la société CFP a rencontré des difficultés. Cela fait partie du contexte mais pas de l'enquête publique ICPE.

Il faut se souvenir que cette société était installée en pleine zone commerciale sur le site de PLOEREN, jouxtant les grandes enseignes de la distribution. Son déplacement sur une vraie zone d'activité est positif, il soulage la zone commerciale de la circulation de camions de grands gabarits qui effectuent les livraisons, et supprime des circulations accidentogènes dans cette zone.

Ce déplacement permet d'envisager **la création de l'atelier de traitement de surface et de l'atelier de laquage** qui permet de regrouper des tâches dépendantes, de favoriser le développement de la société donc l'activité et l'emploi, **j'y suis favorable.**

Le projet s'inscrit dans un bâtiment existant, aucune construction nouvelle n'est nécessaire, il n'y aura donc aucun nouvel impact, **j'y suis favorable.**

Actuellement la société CFP achète la totalité des éléments d'aluminium prétraités et prélaqués en France ou à l'étranger, en fonction des conditions du marché. Les longueurs nécessaires sont ensuite découpées puis assemblées. Ce procédé génère des chutes sur des matériaux qui sont déjà élaborés, d'où des matières premières perdues et des procédés et des produits de traitements gâchés, sans oublier le stockage, la manutention et surtout le transport.

Outre le côté économique, grâce à l'économie de matières premières, de produits et de besoins de transport, le bilan carbone de l'évolution de cette organisation est sans aucun doute largement positif et pour ces motifs **j'y suis favorable.**

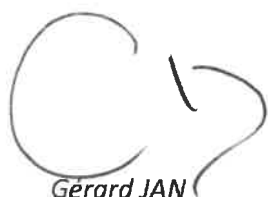
Les concentrations susceptibles d'être rejetées par l'installation sont largement inférieures aux objectifs de qualité et aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine, **j'y suis favorable.**

L'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation et le public a été largement informé.

En toute indépendance, j'émet un **avis favorable** à la demande présentée par la société CFP afin d'exploiter un atelier de fabrication de portails et clôtures en aluminium et en PVC sur la commune de Grand-Champ.

J'assortis mon avis de la réserve suivante : Toutes les mesures seront prises pour protéger le réseau public d'eau potable.

J'assortis mon avis de la recommandation suivante : Une nouvelle campagne de mesures devra être réalisée après la mise en service du site pour valider les résultats de la modélisation.



Gérard JAN

Commissaire enquêteur